AVERTISSEMENTS AGRICOLES

"-4-12-68 864132"

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENTS

Les abonnements pour 1969 restent fixés aux tarifs suivants:

- Abonnement individuel ordinaire (1ex.):	25 F.
- Abonnement à plusieurs bulletins sous la même enveloppe: par exemplaire servi régulièrement en plus	25 F. + 10 F.
- Abonnements individuels groupés à des adresses différentes: par adresse supplémentaire	25 F. + 20 F.

Les versements doivent être effectués le plus possible avant le 31 décembre 1968, exclusivement au:

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51 Avenue Maréchal Foch - LYON (6ème)

Mentionner sur le volet du chèque: "Avertissements Agricoles" (obligatoire) et, en lettres d'imprimerie, les nom, prénom et adresse complète de la personne qui doit recevoir les bulletins.

Les abonnements souscrits depuis le 30 avril 1968 et qui n'ont pas été servis en 1968, seront valables du 1er janvier au 31 décembre 1969.

Les abonnements pour 1969 ne seront plus enregistrés après le 28 février 1969, les versements effectués après cette date seront tenus en instance et seront valables pour 1970, sous réserve d'augmentation éventuelle des tarifs.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P49